



ASSISES *NATIONALES* A RENNES LE 12 AVRIL 2011

POUR LA FILIERE FRANCAISE DE DECONSTRUCTION DES NAVIRES

Avec la participation de Bernard Thibault, Secrétaire Général de la C.G.T.



Sommaire

N° SPECIAL

DECONSTRUCTION

DES NAVIRES

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Depuis plusieurs années, la CGT mène la bataille de la reconquête de l'industrie française. Elle a élaboré des propositions qui constituent un socle crédible pour une véritable politique industrielle.

Elle agit au niveau des professions et territoires pour populariser et faire avancer ses propositions pour sortir de la crise que subit notre pays et ses citoyens.

Elle a participé activement au Grenelle de l'Environnement, à celui de la Mer, puis aux Etats Généraux de l'Industrie.

Aujourd'hui encore, elle multiplie les interventions pour que les mesures annoncées dans le cadre de ces instances soient suivies d'effet et de décisions concrètes.

Les envolées médiatiques d'hier doivent laisser place aux actes réels d'aujourd'hui.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la déconstruction et le recyclage des navires en fin de vie, civils et militaires.

La CGT propose et agit, depuis 2006, pour la création d'une filière industrielle française répondant à cet objectif.

Être responsable en ce domaine, socialement et écologiquement, c'est construire mieux et déconstruire propre tous les types de navires civils et bâtiments militaires.

Cette filière, à organiser et à développer, est à inscri-

re dans cette reconquête de l'industrie, du développement de l'emploi, de la production, de la recherche et du progrès social. **Sa mise en place doit être conçue comme un atout pour sortir de la crise actuelle.**

Cette filière, la CGT entend en faire un projet industriel innovant socialement et environnementalement. C'est pour ces raisons que l'implication des organisations territoriales et professionnelles de la CGT est fondamentale pour une harmonisation par le haut des droits sociaux de tous les travailleurs des secteurs industriels concernés.

La CGT a décidé d'organiser des Assises en Région Bretagne avec la volonté de rassembler largement autour de la création de cette filière de déconstruction des navires en fin de vie, les acteurs de la vie économique et industrielle, de la politique régionale et nationale, sociale avec les syndicats, les associations environnementales, des personnalités qualifiées du monde scientifique et de la recherche.

Avec ces Assises, la CGT veut passer à un autre stade de son action pour cette filière afin de gagner à sa cause le plus grand nombre possible de forces vives.

La France et l'Europe ont besoin de cette nouvelle filière industrielle dont le développement doit être socialement et écologiquement maîtrisé par la puissance publique.

LA CGT

La CGT propose et agit pour la création d'une filière industrielle destinée à la déconstruction et au recyclage des navires en fin de vie, civils et militaires.

Ses propositions élaborées avec ses organisations territoriales et professionnelles et travaillées avec l'appui du Cabinet d'Expertise SECAFI, ont servi de base à plusieurs initiatives locales ou régionales.

PROPOSE

Elles ont constitué le socle de propositions sur lequel la CGT s'est appuyée lors du Grenelle de la Mer qui s'est tenu en 2009. Nous en présentons quelques-unes ci-après.

ET AGIT

Responsabilité industrielle

LA C.G.T. PROPOSE

La déconstruction des navires en fin de vie relève de la responsabilité directe des Etats pour ce qui concerne les bâtiments militaires, des constructeurs, propriétaires et armateurs pour ce qui est de tous les autres navires civils :

- Les sites et chantiers navals existants civils et militaires doivent être mis à contribution par l'utilisation de leurs moyens et savoir-faire industriels technologiques et humains.
- Des coopérations étroites doivent être établies entre les pôles de compétitivité, l'agence de l'innovation industrielle, les régions, les chambres de commerce et d'industrie...
- Le statut juridique de cette filière pourrait être de type GIP (Groupement d'Intérêt Public) dans lequel l'Etat serait actionnaire.

Responsabilité économique

LA C.G.T. PROPOSE

- Intégration du coût de déconstruction dans le cycle d'utilisation du navire par son propriétaire.
- Création d'un fonds communautaire pour financer la déconstruction des navires, alimenté notamment par une taxe sur les mouvements maritimes.

Responsabilité écologique

LA C.G.T. PROPOSE

La déconstruction des navires doit être conçue dès le processus de leur construction, avec l'instauration d'un suivi de leurs modifications.

- Instaurer un *passport vert* par navire ou bâtiment militaire ou de plaisance, transférable en cas de cession et garantissant la traçabilité des matériaux le composant.
- Concevoir les infrastructures nécessaires pour acheminer, récupérer et recycler les déchets dangereux, toxiques ou non.
- Rendre « éco-responsables » les sociétés de déconstruction qui envoient des navires à démanteler et recycler dans des pays en voie de développement.
- Etablir des procédés ou actions préventifs de nature à substituer aux matériaux dangereux des produits recyclables et non-polluants.

Responsabilité sociale

LA C.G.T. PROPOSE

- Mettre à contribution des fonds régionaux et européens pour le développement des formations nécessaires à la création d'emplois qualifiés.
- Élaborer un statut social de haut niveau pour les salariés de cette filière de nature à leur assurer un travail décent.
- Mettre en place des mesures sociales contraignantes pour assurer un suivi médical, ayant pour socle les mesures de l'OIT (Organisation Internationale du travail).
- Elaborer des procédures novatrices, adaptées à l'élimination des matériaux dangereux, de nature à garantir la santé des salariés, de bonnes conditions de travail et d'environnement.

LES ENGAGEMENTS DU GRENELLE DE LA MER

Certains des engagements du Grenelle de la Mer des 10 et 15 juillet 2009, concernent plus particulièrement le démantèlement des navires, engagements confirmés par le Président de la République, dans son discours du 16 juillet 2009 prononcé au Havre.

Co-conception et démantèlement des navires

Le démantèlement des navires se déroule aujourd'hui dans certains pays dans des conditions inadmissibles d'un point de vue économique, environnemental et social. Les capacités de démolition sont très insuffisantes au regard des besoins prévisibles. Sur la base de ce double constat il apparaît nécessaire :

□ D'encourager/organiser la constitution d'une filière industrielle française de démantèlement, de recyclage et de dépollution des navires, en favorisant une approche de proximité et en retirant de la flotte les navires les moins sûrs et les plus dommageables pour l'environnement. Cette filière pourrait être pilotée par un GIP, s'appuyer notamment sur l'expérience et les compétences existantes. Rapidement, un pilote sera nommé et les travaux de préparation de cette filière seront lancés.

□ D'agir au niveau européen et international pour renforcer la réglementation relative à la déconstruction des navires

S'appuyer sur l'Union Européenne pour faire évoluer la réglementation internationale afin que les navires soient déconstruits selon des normes plus strictes au plan social et environnemental. Porter un message au niveau international pour accélérer la ratification de la convention OMI (Organisation Maritime Internationale) de Hong Kong de mai 2009 et engager les négociations pour son évolution.

La France, dans le cadre de la stratégie européenne sur le démantèlement des navires, portera une initiative visant à renforcer la législation sur la déconstruction des navires civils et militaires et autres installations maritimes en fin de vie et veillera à son application. Cette initiative encouragera en particulier le démantèlement des navires appartenant à des armateurs européens dans des pays disposant des capacités adéquates de traitement ou de stockage des déchets dangereux ou, à défaut, le rapatriement et le traitement de ces déchets en Europe.

DES ENGAGEMENTS QUI RESTENT A CONFIRMER

« Nous devons aller encore plus loin et je compte notamment me battre sur le front industriel. Je souhaite rapidement aboutir sur la création d'une filière française de démantèlement des navires en fin de vie. Cette filière devra être civile et militaire et je renouvelle ma confiance dans la mission que mon prédécesseur a confiée au secrétaire général de la mer ».

Extrait du discours prononcé par la Ministre de l'Ecologie et de la Mer.

Le 3 février 2011, la C.G.T. a interpellé la Ministre de l'Ecologie et de la Mer

« Madame la Ministre,

Notre organisation syndicale sollicite votre attention sur les points suivants :

Le Grenelle de la mer qui s'est tenu en 2009 avait conclu la nécessité de réunir toutes les conditions pour créer une nouvelle filière industrielle de déconstruction des navires en fin de vie.

Un large consensus s'est créé pour souligner les retombées positives sur le plan économique, social, environnemental et territorial de cette nouvelle filière.

Le Président de la République, dans son discours du Havre du 16 juillet 2009, a également confirmé la création de cette nouvelle filière.

Malgré plusieurs relances de la CGT, les engagements du Grenelle de la Mer, concernant cette filière, n'ont toujours pas vu le jour.

Nous avons noté avec intérêt votre volonté de voir cette filière se concrétiser, notamment au travers de vos déclarations, lors des assis-

ses de l'économie maritime à Toulon du 30 novembre 2010.

La CGT souhaite vous faire des propositions concrètes pour la mise en œuvre de cette filière. C'est pourquoi nous sollicitons une rencontre avec vous afin d'examiner les possibilités de cette mise en œuvre.

Dans l'attente de vous lire,

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués. »

Mohammed OUSSEDIC
Secrétaire Confédéral CGT

Jean Louis NAUDET
Chargé du dossier filière
Déconstruction des navires



La CGT a fait le choix de tenir ces Assises sur la filière de déconstruction des navires, les premières du genre, en Région Bretagne.

Cette dernière est l'une des principales régions maritimes à disposer d'atouts et de savoir-faire importants, au-travers de ses filières d'activités industrielles, de formation et de recherche, notamment dans la construction navale civile et militaire, à l'exemple de Brest.

Elle est donc tout à fait qualifiée pour participer à la mise en œuvre et au développement de la nouvelle filière industrielle française de déconstruction des navires actée par le Grenelle de la Mer.

Ces Assises seront le prolongement de plusieurs initiatives précédemment tenues et qui ont mis en avant le rôle majeur de l'industrie et des emplois qui en découlent.

Le fait de les tenir dans la salle des Assemblées du Conseil Régional de Bretagne traduit le souci de la CGT de faire se rencontrer et se croiser les réflexions et points de vue du monde économique,

avec ceux des représentants syndicaux et des associations environnementales.

Des réflexions et des points de vue appelés à être partagés avec les élus territoriaux (départements et région) ainsi qu'avec ceux de la Nation, au-travers des parlementaires les plus impliqués pour l'émergence de cette filière industrielle qui doit prendre racine au niveau des principales régions maritimes. L'avenir de ces territoires se joue en partie avec la création de nouvelles filières.

« La mise en œuvre d'une politique industrielle, cela ne peut pas être un exercice de communication.

Cela nécessite des investissements matériels, des investissements dans la formation et les conditions de vie et de travail des salariés, de ceux et celles qui font la richesse des entreprises.

Cela nécessite des orientations claires, des axes forts, des politiques publiques de soutien, une politique de recherche et d'innovation ambitieuse.

Nous revendiquons une politique in-

dustrielle et d'emploi qui s'appuie à la fois sur un socle social fort et de nouveaux droits d'intervention dans la gestion pour les salariés. »

Bernard Thibault

Telle est l'ambition que la CGT entend placer au cœur de ces Assises Régionales qui se dérouleront le 12 avril 2011 à Rennes.

Elles réuniront des représentants des syndicats les plus concernés, ceux du monde économique et industriel, des associations environnementales ainsi que des élus territoriaux nationaux et des partis politiques.

Elles s'articuleront autour des deux tables rondes suivantes :

- 1. La dimension industrielle et environnementale en territoire, pour le développement humain durable.**
- 2. La dimension sociale pour le travail décent .**

Déroulement des Assises

9 H 30 Accueil

10 H Table ronde sur la dimension industrielle et environnementale en territoire pour le développement humain durable.

- ➔ Avec la participation de Bernard Thibault Secrétaire Général de la C.G.T.
- ➔ Des représentants du monde industriel, économique, environnemental et politique ainsi que des représentants des institutions.

Intervention des invités à la table ronde sur :

- ➔ Atouts et savoir-faire territoriaux
- ➔ Enjeux économiques, industriels, environnementaux, politiques
- ➔ La dimension européenne

14 H Table-ronde sur la dimension sociale pour le travail décent

15 H 30 Enseignements de la journée et perspectives syndicales

Les Assises se tiendront :

**Salle des Assemblées
Hôtel de Courcy
Conseil Régional
de Bretagne
5-9 rue Martenot
à Rennes**

Contact :

**C.G.T. Bretagne
12 square Vercingétorix
CS 34335
35043 RENNES Cedex
Té. 02 99 65 45 90
Fax 02 99 65 24 98
e-mail cgt.bretagne@wanadoo.fr**

La liste complète
des intervenants
sera communiquée
ultérieurement